

Le Koutammakou, pays des Batammariba, Togo

M. Alizim Badoualou Karka

Conseiller culturel

Gestionnaire du site Koutammakou, paysage culturel vivant

karkalizim@gmail.com

Introduction

Le concept de patrimoine culturel immobilier a évolué d'un intérêt centré sur les œuvres monumentales vers une vision plus large de la façon dont l'homme s'est installé et a aménagé le milieu naturel. Ainsi, de manière exemplaire, la notion de « paysage culturel » permet aujourd'hui de valoriser l'ensemble des cultures et de reconnaître, par leurs apports respectifs à la culture mondiale, l'intérêt de leur diversité. Si le Koutammakou est unique et exceptionnel, notamment dans l'expression de son habitat à travers son architecture de terre et dans certaines règles de gestion du territoire, il n'en est pas moins un témoin particulièrement authentique des modes d'occupation et de gestion du territoire typique des cultures qui se sont développées et ont évolué dans la région du sud du Sahel, zone de savane aux caractéristiques naturelles particulières et relativement homogènes.

Le site Koutammakou correspond à la deuxième catégorie des paysages culturels tels que définis dans les Orientations pour la mise en œuvre de la convention de 1972 relative au patrimoine mondial. Dans cette catégorie, on le considère comme un paysage vivant. En effet il reste le cadre de vie traditionnel et de l'histoire des Batammariba d'où l'intérêt que l'on doit accorder à ce site.

C'est donc eu égard à ces richesses qu'il est apparu nécessaire de l'inscrire sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO dans le but de préserver l'histoire de ce milieu qui connaît des menaces dues à la modernisation. Que faire donc pour sauvegarder ce bien culturel plein de l'histoire d'un peuple qui a migré depuis les régions soudano-sahéliennes jusqu'au sein de la chaîne de l'Atakora ? C'est pour apporter notre contribution à ce problème que nous proposons cette communication dans le cadre de l'organisation du Colloque sur la conservation de l'architecture de terre du Patrimoine mondial de l'UNESCO.

Notre communication s'articulera autour des points suivants :

- La description du bien.
- La typologie constructive.
- L'état de conservation.
- Les interventions réalisées.
- Quelques aspects particuliers (contribution au développement local).
- Les perspectives.



Figure 1 : Une takienta (habitat traditionnel en terre du Koutammakou).
© A. B. Karka/Site Koutammakou

Description du site Koutammakou

Localisation

Le Koutammakou est situé à 490 km de Lomé la capitale au nord du Togo dans la région de la Kara et plus précisément dans la préfecture de la Kéran. Il prend la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une superficie de 500 km². Il s'étend également au Bénin où il prend le nom *Koutammarikou*. Ses limites sont :

- au nord-est par la commune de Boukoumbé au Bénin ;
- au nord-ouest par le fleuve Oti ;
- au sud-est par la préfecture de Doufelgou.
- au sud-ouest par la ville de Kandé.

Il couvre les cantons de Nadoba, Warengo, Koutougou et les six villages relevant du canton d'Agbontè. Ses habitants s'appellent les Batammariba. Sa population est de 50 000 âmes.

Histoire : les origines des Batammariba

L'origine des Batammariba reste encore relativement incertaine. Il existe en effet plusieurs versions :

- Les Batammariba seraient les enfants de Fawaafa, le serpent souterrain qui couva dans un lieu secret les œufs d'où sortirent leurs premiers ancêtres.
- Ils viendraient de « Dinaba » (Dinabakobé), pays « énigmatique » selon l'ethnologue Dominique Séwane. Ce mot évoquerait le nom du roi Mossi : Moro Naba. Dans la tradition, Dinaba se situerait du côté du soleil couchant.
- Selon l'anthropologue Paul Mercier, ils se seraient réfugiés dans la zone de l'Atacora entre les XVI^e et XVIII^e siècles (cette datation est remise en cause par les travaux des historiens et préhistoriens Béninois N'tia Roger et Didier N'dah qui la situent entre les xiv^e et xv^e siècles) pour mieux se protéger de la domination que cherchaient à leur imposer les royaumes Mossis, Gourmantché, Mamproussi et Dagomba.

Utilisation et propriété (historique actuelle)

Le site Koutammakou est habité par les Batammariba. C'est un site vivant caractérisé par son habitat traditionnel avec son architecture de terre d'une originalité exceptionnelle. Il est donc une propriété des Batammariba mais à cause de sa valeur exceptionnelle, il est aussi un bien national et international.

Signification culturelle

Inspirés par leur environnement, les esprits et les souffles qui l'habitent, les Batammariba ont développé une culture mêlant judicieusement aspects techniques, sociaux et religieux. Leur territoire est à cette image, un témoin des fabuleuses connaissances de ce peuple et de sa recherche constante de l'harmonie entre les hommes, mais aussi de l'harmonie entre l'homme et la nature qui l'entoure.

Le Koutammakou possède toujours ses caractéristiques en matière d'aménagement des territoires marqués par les concessions éparées, les zones agricoles qui les entourent,

les collines aménagées en terrasses, les bosquets et autres lieux sacrés, les cheminements rituels, et des zones vierges.

La *takienta*, l'habitat familial de base, dans lequel tout est à la fois technique, utilitaire et symbolique, est unique en son genre. Si nombre d'habitats dans la région possèdent des dimensions symboliques assez fortes, aucun d'eux ne possède une interrelation aussi complète entre symbolisme, fonction et technique.

Typologie constructive

Description physique

La *takienta*, cet habitat traditionnel des Batammariba, est en parfaite correspondance avec la culture et les croyances de ses habitants.

Des typologies particulières sont propres à certains clans ou villages, mais celles-ci respectent toujours les règles principales de conception.

L'habitat tamhari est structuré de deux manières :

- Il présente une dualité mâle-femelle marquée par une séparation selon l'axe est-ouest. La moitié sud, la droite, est à la fois celle du sacré et celle de l'homme. La moitié nord, la gauche, est celle de la femme.
- Une autre structuration concerne l'opposition rez-de-chaussée et étage : au rez-de-chaussée, se trouvent les autels, l'étable, le poulailler, la meule, le mortier... ; à l'étage nous avons les chambres à coucher, la cuisine, les greniers, la terrasse...

Technique de construction

La construction des maisons se fait durant la saison sèche, entre les mois de décembre et mars. La conception des *sikien* (pluriel de *takienta*) permet une utilisation judicieuse et rationnelle du bois et de la terre, les seules ressources disponibles localement pour bâtir. Les techniques de construction suivent les étapes suivantes :



Figures 2, 3, 4 et 5 : Étapes de construction : dallage, crépissage et enduits lors de la mise en oeuvre du projet de réhabilitation des tatas. Projet financé par la Fondation Prince Claus des pays Bas en 2011. © A. B. Karka/Site Koutammakou

- La construction des tourelles circulaires ou ovoïdes. Une fois les tourelles finies, on procède à la construction des murs intermédiaires qui relient les tours deux à deux. On passe ensuite à l'étape de la construction de la terrasse après avoir mis en place les fourches et les traverses et étaler la couche de terre. Puis on crée des ouvertures dans les tourelles de façon à faciliter l'accès à l'étage. Suivra le façonnage des greniers et des couvertures de paille.
- Les travaux se terminent par le crépissage des murs avec de l'enduit et l'application de la décoction de néré qui donne la couleur rouge-brun aux constructions. Des représentations symboliques identifiant les spécificités des habitants de la maison sont appliquées autour de la porte d'entrée.

Pratiques constructives : entretien, réparation, renouvellement d'éléments particuliers

La construction d'une takienta fait l'objet de cinq cérémonies.

La première a lieu lors de la mise en œuvre de la fondation : on invoque les ancêtres afin qu'ils veillent sur la nouvelle maison. La deuxième, lors de la mise en œuvre de la porte d'entrée ; la construction du mur de liaison, fait l'objet d'une autre cérémonie ; c'est le maître maçon qui immole un cochet en aspergeant son sang sur la paroi du mur. La quatrième lorsque la terrasse de l'étage est terminée. La cinquième et dernière lorsque la maison est entièrement terminée. Cette cérémonie s'explique par le fait qu'il faut faire « descendre le maçon du haut » pour éviter un éventuel accident.

Les entretiens des maisons se font chaque année après les saisons des pluies lesquelles, érodent certaines parties de la takienta. Ces réfections se font parfois par la reconstruction de certaines parties des tatas ou la reprise de l'enduit.

Quelques aspects particuliers (matériels ou immatériels) du Koutammakou

Le sanctuaire du serpent ou *fawaafa*

C'est un sanctuaire investi d'une force spécifique de régénération, inoculée par *fawaafa*, et avec laquelle entrent en contact les initiés (*difuani* et *dikountri*).

Ces sites sont sensés abriter les esprits alliés des siken où sont incarnées les nombreuses divinités qui composent le panthéon tammari.

Les rites funéraires ou *buku da ikukua*

Chez les Batammariba, les morts sont vénérées. Si quelqu'un décède, il n'est pas considéré comme mort mais c'est qu'il a rejoint les siens qui se trouvent de l'autre côté.

Les rites d'initiation : le *difuani* et le *dikountri*

Chez les Batammariba, la cérémonie d'initiation est l'étape la plus importante dans la formation globale du jeune *otammari*. C'est une période de réclusion au cours de laquelle les jeunes reçoivent l'éducation traditionnelle de la tribu. Le *difuani* est l'initiation des jeunes garçons tandis que le *dikountri* est celle des jeunes filles.



Figure 6 :
Crépissage de la
tourelle servant
de support au
grenier.
© A. B. Karka/ Site
Koutammakou

Figure 7 : Transport des branchages supposés contenir l'âme d'un défunt. © Séwane



Figure 8 : Jeunes filles et garçons en initiation. © Service de conservation



État de conservation du site Koutammakou

Protection juridique moderne et coutumière

La protection traditionnelle

Elle se manifeste par :

- le respect des esprits des ancêtres et des entités supérieures telles que kuyé, butan oyinkakwata, etc. ;
- l'observance des interdits qui contribuent à la sauvegarde de l'ensemble du site (maison, paysage, éthique...);
- l'obéissance absolue aux chefs religieux qui constituent une catégorie de personnalités honorées, estimées et craintes et dont l'intervention calme les tensions ou les conflits qui peuvent naître dans la société.

La protection juridique moderne

Le Site Koutammakou est régie par :

- la loi n° 90-24 du 23 novembre 1990 relative à la protection du patrimoine culturel national au Togo ;
- l'article 81 de la loi 2008-005 du 31 mai 2008 portant loi-cadre sur l'environnement relatif à la conservation des sites et monuments et des paysages culturels ;
- le décret n° 2001-175/PR du 11 octobre 2001 qui, en son article 13, confie à la Direction du patrimoine culturel l'application de la politique nationale en matière de musée, de l'inventaire, de l'aménagement, de la protection, de la réglementation, et de l'exploitation des sites historiques ;
- l'arrêté n° 010/MCJS du 17 juillet 2003 portant inscription des sites et monuments sur la liste du patrimoine national des biens culturels ;
- l'arrêté n° 124/MC/CAB du 1^{er} octobre 2003 fixant les limites géographiques et déterminant les composantes du Koutammakou.

La gestion : traditionnelle et moderne

Le système de gestion traditionnelle

Cette gestion particulièrement intéressante, allie pouvoir, responsabilités, et contre pouvoirs qui permettent à chacun de trouver sa place et de pouvoir utiliser les ressources naturelles en respectant les autres clans et le milieu naturel, une sorte de développement durable traditionnel. Cette gestion traditionnelle s'exprime par : la codification de la société tammari où chaque membre d'un clan, d'un lignage a conscience de son identité et de son rôle dans la protection et la survie de tout le site ; le respect de la loi foncière traditionnelle d'après laquelle la terre constitue un bien indivise appartenant tout d'abord aux esprits du lieu, puis à la communauté dans son ensemble.

La gestion moderne concertée et participative

C'est un système de gestion participatif. Il se traduit par la création d'un Service de conservation et de promotion du Koutammakou qui est chargé de coordonner toutes les actions locales en collaboration avec le Comité de gestion de ce site représentant les populations du Koutammakou. Cette gestion se fait à partir du plan de gestion et de conservation dont les objectifs généraux sont :

- la mise en place d'une protection juridique et d'un mécanisme de gestion efficace pour la conservation et la promotion du Koutammakou ;
- la valorisation de la culture tammari et la promotion d'un tourisme durable ;
- la contribution à l'amélioration des conditions de vie des Batammariba.

La mise en valeur du Koutammakou

Le Koutammakou et plus précisément son habitat traditionnel, la *takienta*, est un des symboles majeurs du Togo. Elle figure sur nombre de documents promotionnels

Figures 9 et 10 : Images des structures modernes à Nadoba. © A. B. Karka/Site Koutammakou



du Togo et des sociétés d'États (calendriers, affiches, timbres poste, billets de loterie, prospectus etc.). Afin de permettre aux touristes de découvrir en profondeur ce site, il est organisé périodiquement un festival de la culture tamberma (*festamber*) dont la première édition a eu lieu en mars 2011.

Il a été aussi créé un musée communautaire sur le site dans le cadre de la mise en œuvre de la Banque culturelle du Koutammakou. Des auberges de moyenne capacité ont été ouvertes afin de permettre aux touristes de pouvoir y séjourner.

Des outils de promotion sont diffusés : brochures, dépliants, cartes postales, affiches... Certains de ces documents promotionnels ont été édités au profit du site Koutammakou avec le concours financier du programme AFRICA 2009, CRaterre-ENSAG, West African Museum Program et de la Coopération française.

Néanmoins la mise en valeur de ce site n'est pas à la hauteur de ce que l'on attendait. Un travail de fond semble nécessaire. Aussi est-il souhaitable qu'un partenariat s'établisse entre le Koutammakou et les sociétés d'État du Togo afin que les populations locales puissent bénéficier des retombées de ces activités de promotion.

État général de conservation

Le site Koutammakou ne fait pas pour l'instant face à des menaces majeures en dépit de la construction de bâtiments rectangulaires modernes dont la présence au niveau des siken, risque de briser l'harmonie constatée dans l'architecture locale. La construction de nouvelles tatas et la restauration d'autres, endommagées par les intempéries (pluie et vent), se poursuivent.

Sur le plan naturel, le paysage culturel Koutammakou conserve toujours son intégrité comme en témoigne

l'utilisation que l'on fait des bosquets et des forêts sacrées pour des cérémonies d'initiation des jeunes garçons et jeunes filles et pour les rites funéraires.

Malgré ces points positifs, le paysage culturel Koutammakou connaît un problème d'urbanisation poussée du canton de Nadoba pour des raisons de développement socio-économique avec les constructions des structures administratives, de châteaux d'eau, d'antenne de téléphonie mobile, etc.

Difficultés rencontrées

- Insuffisance de personnel : le conservateur est le seul agent qualifié du Ministère des Arts et de la Culture. Il collabore avec trois personnes recrutées sur le site et rémunérées par le service de conservation à partir des recettes des visites.
- Absence d'un budget de fonctionnement et d'équipement : Le Service de conservation ne reçoit aucune subvention de l'État pour son fonctionnement. Il fonctionne uniquement à partir des recettes de la billetterie d'accès au site.
- Difficulté d'accès à certaines localités du site : barrières montagneuses et rivières.
- État très défectueux de la voie d'accès au site.

Interventions réalisées

La principale intervention réalisée dans la conservation du site est la réhabilitation de vingt et une sikien endommagées en 2009 par les pluies diluviennes qui sont tombées à cette période. Cette intervention a été possible en 2011 grâce au soutien financier de la Fondation Prince Claus à travers son programme Cultural Emergency Response.

Une autre intervention est celle de la mise en œuvre du projet de sauvegarde du patrimoine immatériel du Koutammakou par la transmission du savoir-faire batammariba aux jeunes : construction des tatas, chants, danses, contes, poteries, etc.. Ce projet a été financé par un fonds japonais à travers l'UNESCO. L'objectif étant de rendre pérenne ce bien.

La méthodologie utilisée était la sensibilisation des populations sur ces actions et leur implication directe dans la réalisation des travaux.

Les quelques difficultés rencontrées étaient les retards dans la réalisation de quelques activités dus aux travaux champêtres qui occupaient souvent les populations.

Contribution au développement local : la Banque culturelle du Koutammakou

L'un des aspects particuliers sur lequel il serait intéressant pour nous de mettre l'accent est la mise en place de la Banque culturelle du Koutammakou qui est une structure de proximité gérée par les populations elles-mêmes. Elle est un lieu où l'héritage culturel d'une localité devient un moyen de lutte contre la pauvreté à travers l'attribution d'un micro-crédit à celui qui met en dépôt un objet au musée de la Banque culturelle. Le principe est de lier l'économie à la culture. Son objectif principal est de proposer une solution alternative à la sécurisation et à la sauvegarde du patrimoine culturel d'une localité tout en luttant contre la pauvreté. C'est un projet novateur qui a bénéficié du soutien financier de l'École du patrimoine africain de Porto Novo au Bénin à travers son programme les « Musées au service du développement ».

Résultats : 1.000.000 de francs CFA de micro-crédits octroyés ; 520 objets culturels collectés dont une centaine mis en exposition.

Impact : les populations prennent conscience de la nécessité de conserver leur patrimoine culturel.

Les activités génératrices de revenu réalisées sont : la vente du *tchoukoutou*, (boisson locale), le petit commerce, l'apiculture, l'élevage de pintades et d'ovins, l'agriculture (achat d'engrais).

Résultats obtenus, Perspectives et/ou nouvelles orientations

Perspectives

En termes de perspectives, nous proposons la création d'une « zone tolérée » dans le canton de Nadoba qui s'urbanise progressivement.

C'est un phénomène que nous observons dans les sites patrimoniaux vivants ou des paysages culturels à cause de :

- la croissance démographique qui provoque des changements sociaux sur ces sites ;
- l'utilisation galopante et la pénétration dans des zones vierges des moyens de transport et de communication ;
- la construction des édifices modernes qui supplantent les infrastructures traditionnelles ;
- l'introduction de fonctions et des services modernes.

Nadoba, l'un des trois cantons du pays Koutammakou, a une population d'environ 20 000 habitants, composée de plusieurs ethnies outre les Batammariba. Il fait frontière avec la commune voisine de Boukoumbé au Bénin – la route inter États Togo-Bénin traverse ce canton. Il abrite un marché sous régional qui s'anime tous les mercredis et où s'effectuent plusieurs transactions agro-élevage, produits d'import/export... Toutes ces conditions ont fait de Nadoba un carrefour commercial favorisant une « urbanisation rapide » de son centre. Plusieurs constructions y ont émergé (antennes de téléphonie mobiles, structures de micro finances, château d'eau, poste de douanes, etc.).

Ces constructions viennent briser ainsi le système architectural traditionnel des Batammariba et l'intégrité de ce bien.

Cette situation s'explique par l'inexistence d'une zone tampon due à la configuration géographique et social très complexe du Koutammakou.

C'est dans le souci de préserver l'intégrité et l'authenticité de ce bien tout en se souciant du développement socio-économique des populations que nous proposons de déclarer le centre urbain de Nadoba, « zone tolérée ». Elle pourra pallier le problème de zone tampon que connaît le Koutammakou. Notre recommandation a pour but d'éviter que le site du Koutammakou ne soit en déphasage avec les critères qui ont justifié son inscription sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.

Ce plaidoyer pour une modélisation d'un urbanisme adapté au paysage culturel vivant du Koutammakou devrait aboutir à un urbanisme novateur, à une intégration et à une implication des communautés au processus d'élaboration et de mise en œuvre d'un projet consensuel profitable à tous.

De même dans cette perspective nous prévoyons de former les guides locaux intervenant sur le site Koutammakou. Sur le plan national il existe un projet d'inscription d'un autre site sur la Liste du patrimoine mondial. C'est celui des grottes de Mamprong à Tandjouaré au nord du Togo.

Résultats obtenus

- existence d'une prise de conscience des populations sur la nécessité de préserver le site Koutammakou ;
- activités culturelles existantes : banque culturelle, festamber ;
- comités de gestion fonctionnels ;
- gestionnaire du site formé au cours Africa 2009 en conservation et gestion du patrimoine immobilier ;
- le site Koutammakou a bénéficié du soutien financier du Programme Africa 2009 dans le cadre de ces projets situés lors du processus de son inscription sur la Liste de patrimoine mondial.

Conclusion

Certains sites culturels classés patrimoine mondial de l'UNESCO sont sous la menace d'un « modernisme » entraînant leur dénaturation pour cause d'une urbanisation non contrôlée et supposée être une solution à un développement socio-économique des populations de ces sites.

Cette situation risque donc de provoquer la disparition de ces biens culturels qui sont des lieux de mémoire remplis d'histoire et de messages pour les générations présentes et futures.

Une action de sauvetage s'avère donc nécessaire d'où un plaidoyer pour une modélisation d'un urbanisme adapté à ces paysages culturels vivants. C'est là une réponse à la problématique de l'intégration du patrimoine culturel dans les aménagements du territoire.

Bibliographie

- Commission Nationale du Patrimoine Culturel, 2006, *Lexique du Patrimoine Culturel*, 1^{re} édition, Presses de l'UL, Lomé, 132 pages.
- Feilden (B. M.) et Jokilehto (J.), 1996, *Guide de Gestion des Sites du Patrimoine Culturel Mondial*, ICCROM, 113 pages.
- Iccrom conservation Studies N° 9, 2009, *Protection juridiques du patrimoine culturel immobilier : orientations pour les pays francophones de l'Afrique subsaharienne*, ICROM, 72 pages.
- Koussey (N. K.), 1977, *Le peuple otammari*, Essai de synthèse historique, Mémoire de maîtrise, UNB, Cotonou, Bénin, 244 pages.
- Les Amis du Patrimoine, Koutammakou, 2005, *Le pays des Batammariba, « ceux qui façonnent la terre »*, éd. CRATerre, 35 pages.
- Nkere (K.), 2009, *Cartes du Koutammakou, aires sacrées, limites, itinéraires, Projet de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel des Batammariba du Koutammakou*, 30 pages.
- Sanchez-arnau (J. C.) et Desjeux (D.), 1994, *La Culture, Clé du Développement*, éd. L'harmattan, 195 pages.
- Sewane (D.) 2004, *Les Batammariba, le peuple voyant, carnet d'une ethnologue*, éd. de La Martinière, 149 pages.
- Sewane (D.), 2002, *La Nuit des Grands Morts, L'initiée et l'épouse chez les Tamberma du Togo*, éd ECONOMICA, 267 pages.
- Sewane (D.), 2003, *Le souffle de la mort, Les Batammariba (Togo, Bénin)*, PLON, 846 pages.
- Sulj (J.), 1986, *Le paysan de la vallée tamberma*, Mission catholique de Nadoba, 210 pages.
- Wamp, *Les Amis du patrimoine, CRATerre-EAG*, octobre 2004, *Koutammakou, le Pays des Batammariba*, Plan de Conservation et de gestion 2002-2012, 75 pages.
- 10^e Cours régional de conservation et de gestion du patrimoine culturel immobilier en Afrique (AFRICA 2009), 2008, *Le cadre législatif et administratif du patrimoine culturel immobilier en Afrique subsaharienne*, contribution des participants, EPA, 59 pages.